



# La polio, cette inconnue

**MALADIE • La poliomyélite, ou paralysie infantile, était un mal autrefois endémique. Le syndrome post-polio touche encore beaucoup de monde.**

MARC-ROLAND ZOELLIG

Loyse Baeriswyl avait neuf ans au début du mois de décembre 1956. L'année suivante, elle aurait dû faire partie de la première volée d'enfants suisses à bénéficier du nouveau vaccin contre la poliomyélite. Mais pour la jeune habitante de La Tour-de-Trême, cette percée médicale, qui mit un terme à l'épidémie de paralysie infantile qui touchait alors des centaines de petits patients en Suisse, est arrivée trop tard.

«J'ai commencé par avoir des symptômes de refroidissement, accompagnés de forts maux de tête et de douleurs dans la nuque», se souvient la jeune retraitée. «Ma mère, qui était infirmière, a immédiatement pensé à la polio.» Elle avait malheureusement vu juste. Après avoir chuté et s'être retrouvée dans l'incapacité de se relever, la fillette est hospitalisée à l'hôpital des Bourgeois, à Fribourg. Elle y restera environ quatre mois, entourée des soins du docteur Bernard Plancherel et de son équipe d'infirmières religieuses, dont elle loue aujourd'hui encore le dévouement.

## Soixante ans de gym

Souffrant de problèmes respiratoires causés par sa paralysie partielle, elle passe alors une douzaine d'heures par jour dans un «poumon d'acier», sorte de sarcophage dans lequel les enfants étaient enfermés jusqu'au cou et dont les photos en noir et blanc font aujourd'hui frémir. La jeune Loyse quittera l'hôpital avec un corset en fer lui maintenant le dos, courbé par une scoliose.

«Aujourd'hui, j'en porte un en matière synthétique», sourit l'alerte sexagénnaire, que son handicap n'a pas empêché de mener une carrière de patronne. «La seule chose que je ne pouvais pas faire, c'est transporter des caisses de médicaments», raconte celle qui a dirigé une pharmacie à Fribourg durant de nombreuses années. Et qui chante toujours dans une chorale.

## Mauvais diagnostics

Afin de ne pas laisser la paralysie gagner du terrain, Loyse Baeriswyl s'astreint, depuis bientôt soixante ans, à un programme régulier de gymnastique et de renforcement musculaire. «Ma maman m'a beaucoup soutenue et stimulée durant mon enfance. Nous allions deux fois par semaine à Lausanne, dans un centre de gymnastique équipé d'appareils spéciaux.»



Un camp organisé en 1950 à Thounne par l'Association suisse des paralysés, qui célèbre cette année ses 75 ans. ASPR

Comme d'autres personnes de sa génération frappées par la polio, Loyse Baeriswyl a toutefois été rattrapée, il y a une quinzaine d'années, par le syndrome post-polio. Douleurs, fatigue persistante, troubles de la régulation thermique voire problèmes respiratoires: les symptômes de ce mal insidieux, qui toucherait environ 90 000 personnes en Suisse, ne sont pas toujours correctement diagnostiqués et provoquent parfois des souffrances évitables.

Dans le cadre de son 75<sup>e</sup> anniversaire, l'Association suisse des paralysés (ASPr) entend sensibiliser le public - et le monde médical - à cette pathologie méconnue (lire ci-contre).

Il faut dire que la polio, associée à un passé révolu, ne fait plus partie du paysage. Elle paraît bien loin, l'époque où des villages entiers étaient mis en quarantaine lorsqu'un cas s'y déclarait. «En 1956, le café que mes parents tenaient à La Tour-de-Trême avait été fermé durant deux semaines, et entièrement désinfecté et re-

peint», se souvient ainsi Loyse Baeriswyl.

## Traitements inadéquats

Aujourd'hui, la plupart des médecins en activité n'ont jamais été confrontés à la paralysie infantile. Le syndrome post-polio figure pourtant dans la classification internationale des maladies, rappelle Georges Neuhaus, secrétaire central de l'ASPr. On estime néanmoins qu'un nombre significatif de patients touchés par ce mal est aujourd'hui privé de traitements adéquats en raison de cette méconnaissance.

«Des personnes subissent parfois des médicaments lourds contre les rhumatismes, alors qu'ils souffrent très probablement de syndrome post-polio», illustre Erika Gehrig, présidente de la Communauté suisse d'intérêts du syndrome post-polio (CIPS). «Récemment encore, j'ai reçu l'appel d'un homme qui avait enfin compris la nature du mal dont il souffrait après avoir lu dans la presse un article concernant ce syndrome...»

## DERNIER CAS EN 1983

L'association suisse des paralysés (ASPr-SVG I Polio.ch) a été fondée en 1939. La paralysie infantile - dont le dernier cas recensé en Suisse remonte à 1983 - était alors un mal endémique, qui pouvait bouleverser complètement la vie d'enfants et de leurs familles en l'espace de 24 heures. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) met en garde contre une nouvelle diffusion de cette maladie contagieuse. On estime que 20 millions de personnes dans le monde sont atteintes de syndrome post-polio. Se déclarant environ 35 ans après que les patients ont contracté la poliomyélite, ce mal peut affecter des groupes musculaires ayant été épargnés par la paralysie infantile. Il peut aussi toucher des personnes chez qui le diagnostic de polio n'a jamais été posé. MRZ

> [www.aspr-svg.ch](http://www.aspr-svg.ch)

MATRAN

## Educatrices fédérées

STÉPHANE SANCHEZ

Premier Pédag'café en vue, le 8 novembre prochain, à Givisiez. Un rendez-vous mi-privé, mi-public: il est en effet réservé aux membres de la nouvelle Association fribourgeoise des éducateurs et éducatrices de l'enfance, l'AFEDE, qui dit elle-même ouvrir ses rangs à toute personne désireuse de la soutenir. Le principe du Pédag'café: faire connaissance, échanger autour d'un thème ou d'une expérience, ou partager les préoccupations de ces professionnels de l'éducation, actifs dans les crèches du canton.

Constituée le 22 mars dernier et déjà forte d'une quarantaine de membres, l'AFEDE joue aussi ce rôle de plate-forme d'échanges, notamment pédagogiques. Mais elle va plus loin, indique Yasmine Picard, sa présidente. «L'association nous permettra d'exprimer le point de vue de nos membres dans les débats récurrents sur les

conditions-cadres et les quotas (le nombre de professionnels requis par enfants placés), qui ont une incidence directe sur le financement des structures d'accueil, mais aussi sur les conditions de travail des éducatrices et sur la qualité de l'encadrement éducatif des enfants», note la présidente, confirmant une information de «La Gruyère» de mardi.

L'AFEDE a en outre pour objectif de promouvoir la profession et la formation d'éducateur/trice de l'enfance. L'association travaillera aussi à uniformiser les conditions salariales des éducatrices de l'enfance dans les diverses structures d'accueil. «A plus long terme, le but est une convention collective de travail», espère Yasmine Picard. I

> Premier Pédag'café le samedi 8 novembre de 10 à 12 h à Givisiez. [www.afe.de.ch](http://www.afe.de.ch)

GENS DU VOYAGE

## La taxe d'indemnisation a été adaptée en 2013

PATRICK PUGIN

Les caravanes des gens du voyage passent, comme les questions des députés à leur sujet. Le Conseil d'Etat a répondu à une nouvelle salve, émanant de Dominique Zamofing (dc) et Ruedi Schläfli (udc). Les deux élus de Posieux se demandaient notamment - après le débarquement de quelque 250 personnes ce printemps du côté d'Avry-devant-Pont - s'il ne faudrait pas revoir à la hausse la taxe censée indemniser les propriétaires fonciers. Car les montants encaissés, selon eux, ne couvrent pas la totalité des frais d'élimination des déchets.

Les députés voulaient par ailleurs savoir si les gitans étaient soumis aux mêmes règles que les campings pour le stationnement de leurs caravanes et s'ils disposent d'une autorisation pour installer une cantine au sein de leur campement.

Dans sa réponse, le gouvernement indique tout d'abord que le montant de la taxe perçue par la police «a déjà été adapté en 2013, passant de 10 à 15 francs par caravane et par jour». Un tarif arrêté par la Conférence des commandants de police de Suisse romande, de Berne et du Tessin.

Le Conseil d'Etat rappelle ensuite qu'il n'existe aucune base légale permettant ou obligeant les collectivités publiques à prendre en charge les dommages causés par les gens du voyage». Celui qui cause un dommage est tenu de le réparer: «A cet égard, les propriétaires de terrains privés disposent des voies de droit habituelles.»

Le Conseil d'Etat précise que les gitans ne sont pas soumis aux mêmes règles que les campings pour le stationnement de leurs caravanes. Et ce «tant qu'une place spécialement aménagée à cet effet pour leur accueil n'a pas été planifiée». Pour mémoire, l'ouverture de l'aire de La Joux-des-Ponts, à Sâles, est prévue pour 2016.

Enfin, pas non plus besoin de l'assentiment des autorités pour aménager une cantine dans les campements, étant entendu que ces derniers ne sont pas ouverts au public. «L'installation des gens du voyage n'est pas assimilée à une installation foraine ou à un cirque, lesquels sont soumis à une taxe sur les spectacles et à une autorisation relative à l'usage accru du domaine public», explique le Conseil d'Etat. I

PUBLICITÉ

[www.visilab.ch](http://www.visilab.ch)

53%  
Lolita Morena

29%  
Stan Wawrinka

VOTRE ÂGE  
=  
VOTRE %  
de réduction  
sur votre monture\*

\* à l'achat d'une paire de lunettes optiques (monture et verres correcteurs) à choisir parmi une sélection de marques. Valable jusqu'au 30 novembre 2014. Non cumulable avec d'autres avantages. Voir conditions en magasin.

VISILAB

VOS LUNETTES EN UNE HEURE

VISILAB LABEL DE QUALITÉ SUISSE